



Maison des Associations
14 chemin Pouciquot
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
apes.mp@gmail.com

Mme Hélène BERNARD
Rectrice de l'académie de Toulouse
Rectorat de l'académie de Toulouse
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

Objet :
L'organisation de l'enseignement
en classes bilingues au lycée

Ramonville Saint Agne,
le 8 juin 2016

Madame la Rectrice,

L'APES accompagne les familles dans la scolarisation des enfants sourds et souhaite vous faire part de plusieurs remarques au sujet de l'organisation de l'enseignement des classes bilingues au Lycée BELLEVUE.

Nous sommes conscients des efforts qui sont faits pour offrir à nos enfants une scolarité en Langue Des Signes avec des enseignants investis, des formations qui leur permettent d'être performants et un budget pour financer des interprètes.

Toutefois, nous souhaitons porter à votre connaissance quelques gênes qui perturbent les élèves dans leurs apprentissages et qui ont été constatées cette année.

En effet, certains cours se déroulent avec des professeurs non signants accompagnés d'un interprète LSF. Ils sont organisés avec des classes d'élèves entendants. Malgré les adaptations du professeur pour gérer les deux profils d'élèves dont il a la charge, les jeunes sourds ressentent un malaise. Ils ont été en souffrance cette année avec un sentiment d'échec. Les résultats en Histoire Géographie en ont été la preuve alors que leur niveau au collège était meilleur.

Nous savons qu'il faut les préparer à l'université avec un enseignement avec interprètes mais les lycéens, en seconde tout particulièrement, ont besoin d'une pédagogie adaptée qui est difficile à mettre en œuvre si l'enseignant a en charge un groupe composé d'élèves sourds et d'élèves entendants.

Nous tenons à ajouter que la meilleure formule est de dispenser des cours par des professeurs ayant la double compétence LSF et enseignement. Nous savons combien il est difficile de trouver des enseignants compétents et le recours à des interprètes est souvent nécessaire. A ce sujet, la coordination entre l'interprète et l'enseignant étant indispensable, un dossier rédigé par INTERPRETIS avait été transmis à M. LAURENS afin d'optimiser le binôme Professeur/Interprète mais les propositions d'INTERPRETIS ont été refusées par M. le Proviseur.

Nous espérons que, l'an prochain, le lycée portera une attention particulière à notre demande afin de mettre les élèves en situation de réussite et aura le souci d'organiser les heures d'enseignement pour donner à nos enfants les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Nous vous prions de croire, Mme La Rectrice, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Benoit THOMAS
Vice président APES MP

Copie à FCPE-Lycée Bellevue et PEEP

APES Midi-Pyrénées –

Maison des associations - 14 chemin Pouciquot - 31520 Ramonville St Agne

E-mail : apes.mp@gmail.com .

Site Internet : www.apes-mp.fr